

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décret n° 2020-614 du 19 mai 2020 modifiant le décret n° 2012-1058 du 17 septembre 2012 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NOR : TREK2004081D

Publics concernés : professeurs techniques de l'enseignement maritime.

Objet : mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique au corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Notice : le décret fixe l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime pour les années 2017, 2019, 2020 et 2021 dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières, rémunérations et à l'avenir de la fonction publique.

Références : le décret et le texte qu'il modifie, dans sa rédaction issue de cette modification, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances 2016 modifiée, notamment son article 148 ;

Vu le décret n° 93-752 du 29 mars 1993 modifié relatif au statut particulier des professeurs techniques de l'enseignement maritime ;

Vu le décret n° 2012-1058 du 17 septembre 2012 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, notamment son article 5 ;

Vu l'avis du comité technique ministériel unique du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires en date du 8 janvier 2020,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le tableau de l'article 5 du décret du 17 septembre 2012 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

Grade et échelon	Indices bruts à compter du 1 ^{er} janvier 2017	Indices bruts à compter du 1 ^{er} septembre 2017	Indices bruts à compter du 1 ^{er} janvier 2019	Indices bruts à compter du 1 ^{er} janvier 2020	Indices bruts à compter du 1 ^{er} janvier 2021
Professeur technique hors classe					
7	979	-	-	-	1015
6	924	979	985	995	995
5	863	924	930	939	939
4	793	863	869	876	876
3	740	793	800	815	815
2	685	740	746	757	757
1	615	686	693	712	712
Professeur technique de classe normale					
11	810	810	816	821	821

Grade et échelon	Indices bruts à compter du 1 ^{er} janvier 2017	Indices bruts à compter du 1 ^{er} septembre 2017	Indices bruts à compter du 1 ^{er} janvier 2019	Indices bruts à compter du 1 ^{er} janvier 2020	Indices bruts à compter du 1 ^{er} janvier 2021
10	751	751	758	763	763
9	697	697	702	712	712
8	649	649	656	668	668
7	601	601	608	619	619
6	565	565	572	582	582
5	521	521	528	538	538
4	491	491	498	500	500
3	460	460	467	471	471
2	434	450	457	457	457
1	385	434	441	444	444

Art. 2. – Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Art. 3. – La ministre de la transition écologique et solidaire, le ministre de l'action et des comptes publics, le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 mai 2020.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

*La ministre de la transition écologique
et solidaire,*

ELISABETH BORNE

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

GÉRALD DARMANIN

*Le secrétaire d'Etat
auprès de la ministre de la transition écologique
et solidaire,*

chargé des transports,
JEAN-BAPTISTE DJEBBARI

*Le secrétaire d'Etat
auprès du ministre de l'action
et des comptes publics,*

OLIVIER DUSSOPT